FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ■ NON

RÉFÉRENT BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

OBJECTIFS

> Connaitre la **réglementation du Bien-être animal** (BEA),

> Etre capable de mettre en œuvre des **conditions de vie respectueuses de la physiologie des animaux,** appliquer les mesures correctives et de prévention,

> Savoir **valoriser ses pratiques** face aux attentes sociétales

INTERVENANTS

Formateur vétérinaire Hélène ESQURIAL (40) ou Vincent BLONDEL exerçant en aviculture formé à la pédagogie, ayant suivi la formation de formateurs BEA de la SNGTV.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> 29 janvier 2026 dans le 40, 11 février dans le 32
> Dans le 40 : Salle de la mairie 40330 Amou
> Dans le 32 : SOCSA 32 13 av Jean Mermoz 32300 Mirande
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

RÉFÉRENT BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

VOLAILLES - PALMIPEDES

PROGRAMME

Formation « Bien-être animal » validant votre statut de référent Bien-être animal en espèce avicole selon l'AM du 16/12/21

> Les attendus réglementaires et de la filière sur le bien-être animal en élevage de volailles

> Les besoins en volailles : la référence des 5 libertés

> Le comportement naturel de l'espèce, particularités physiologiques et anatomiques des volailles, la perception de l'environnement par les animaux

> Pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

> Identifier les signes de mal-être et adopter une attitude adaptée

> Bilan de la formation

DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC
ELEVEURS OU SALARIÉS EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

PRÉ-REQUIS
AUCUN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE ET ACTIVE, VIDÉO, QUIZ, ANALYSE DE SITUATION, EXERCICES SUR ÉTUDE DE CAS, ÉCHANGES D'EXPÉRIENCE, JEU DE RÔLE

EVALUATION DES ACQUIS
AUTODIAGNOSTIC EN DÉBUT ET FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 180.33€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions**.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.